

Le barème 2021 des redevances pour occupation du domaine public

Basée sur l'évolution de l'indice TP01 sur les douze derniers mois à partir de la dernière valeur connue au 1^{er} janvier de l'année considérée, soit la formule $TA = In/In-1$.

Où

- TA : taux d'actualisation,
- In : dernière valeur de l'indice TP01 connue au 1^{er} janvier de l'année à actualiser,
- In-1 : valeur de l'indice TP01 connue 12 mois avant In.

Distributeurs manuels ou automatiques de produits destinés à la vente

Carburant pour véhicules (y compris GPL, GNV, électricité, ...)
Produits destinés à la consommation (lait, pain, boissons, ...)

Application :

- redevance annuelle et par mécanisme distributeur ;
- pas d'autorisation possible pour un usage privé.

Fixés au sol	Non fixés au sol (rentrés lorsque la station est fermée)
110,47 €	55,24 €

Distributeurs d'air ou d'eau

Application :

- redevance annuelle et par mécanisme distributeur,
- pas d'autorisation possible pour un usage privé.

Strate de la Commune	< 5 000 habitants	<5 001 à 25 000 hab.>	> 25 001 hab.
Fixés au sol	22,09 €	33,13 €	44,21 €
Non fixés au sol (rentrés lorsque la station est fermée)	11,04 €	16,57 €	22,09 €

Occupation du sol

Application :

- Kiosques, abris ou autres installations, couverts ou non et destinés à la vente ou à la présentation de produits matériels ou immatériels ; passages canadiens, terrasses, etc.,
- Redevance par mètre carré et par jour.

Usage professionnel	0,12 €
Usage privé ou associatif	0,05 €

Publicité

Application :

- Redevance annuelle : Surface occupée ou non par de la publicité

	Usage professionnel	Usage privé ou associatif
par m ² de surface destinée à la publicité	99,40 €	49,71 €

Canalisations

Hors transport d'électricité, gaz ou communications électroniques pour lesquels un calcul particulier existe suivant des décrets spécifiques.

Hors services publics d'adduction d'eau potable ou d'assainissement **y compris les différents ouvrages nécessaires à l'exercice de leur gestion.**

Pour les réseaux de chaleur résultant de la production d'énergie renouvelable par valorisation de matières organiques, un abattement de 50 % est appliqué.

Application :

- Hors entrée charretière,
- Redevance annuelle par mètre linéaire de canalisation due pour les canalisations longitudinales ou transversales.

Les canalisations installées sur le domaine public résultant d'une servitude au titre du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P, art. L.2122-4) sont exonérées de redevance.

Type de canalisation	diamètre	Usage professionnel	Usage privé
Enterrée sous chaussée	< 251mm	11,05 €	5,53 €
	>= 251 mm	16,57 €	8,28 €
Enterrée hors chaussée	< 251mm	1,11 €	0,56 €
	>= 251 mm	1,66€	0,83 €
Non enterrée sur accotement ou sur fossé	< 251mm	4,42 €	2,20 €
	>= 251 mm	5,52 €	2,76 €

Voies ferrées

Application :

- Redevance annuelle par voie et par mètre linéaire d'emprise,
- Pas d'autorisation pour les particuliers.

Prix par mètre linéaire	6,62 €
-------------------------	--------

Passages supérieurs ou inférieurs

Application :

- Redevance annuelle par mètre linéaire.

Usage professionnel	13,27 €
Usage privé ou associatif	6,62 €